

SOMMET FRANCO-POLONAIS

Palais de l'Élysée – Jeudi 5 novembre 2009

Déclaration commune sur l'énergie, l'environnement et le climat

Le Partenariat stratégique entre la France et la Pologne, signé le 28 mai 2008 à Varsovie, a mis l'accent sur la coopération dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et du climat, notamment afin d'augmenter la sécurité énergétique de l'Union européenne par la diversification géographique et technologique de son bouquet énergétique et une augmentation de l'efficacité énergétique, afin de lutter contre le changement climatique.

La France et la Pologne souhaitent approfondir la coopération pour le développement de la politique énergétique de l'UE. Ils vont en particulier converger vers le plein exploitation du potentiel du marché intérieure du gaz naturel afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement dans l'Union européenne. Néanmoins ils reconnaissent comme justifié la mise en place, au niveau communautaire, des mécanismes de solidarité énergétique qui rendraient possible de rétablir au plus vite l'approvisionnement en gaz naturel dans chaque État Membre, si à la suite de la crise, le marché intérieur était dans l'incapacité d'assurer l'approvisionnement régulier en gaz naturel. Les décisions politiques donnant les lignes directrices devraient être prises par le Conseil européen en décembre 2009 afin de permettre la clôture du débat avant le sommet européen de printemps 2010.

Les deux pays ont également décidé de coopérer pour favoriser le développement de centrales nucléaires en Pologne, conformément à la nouvelle politique de l'énergie de la Pologne d'ici 2030. Les deux pays réaffirment à cette occasion que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit se faire dans le respect des normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité, de non prolifération et de préservation de l'environnement pour les générations futures, en particulier en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs.

Sans attendre, la France et la Pologne ont décidé d'encourager la coopération en matière de formation et de R&D dans le domaine nucléaire. Elles notent avec satisfaction la conclusion d'un accord entre le CEA et un consortium d'instituts de recherche polonais ainsi que le lancement dès cet automne d'un programme de formation en France d'universitaires polonais. Elles se réjouissent des perspectives de coopération qui pourront s'ouvrir entre l'AFNI et les autorités polonaises pour identifier ensemble les besoins en ressources humaines capables de répondre aux besoins du programme nucléaire de la Pologne. La France a enfin proposé une assistance technique pour accompagner l'opérateur polonais PGE dans l'entreprise qui lui a été confiée.

La France et la Pologne se réjouissent de la conclusion d'un accord entre PGE et Alstom portant sur le site pilote de capture et de stockage de carbone sur la centrale polonaise de Belchatow, mettant ainsi en œuvre une technologie prometteuse pour une économie fondée largement sur le charbon.

Les deux pays ont enfin décidé d'approfondir leur coopération dans le domaine de l'efficacité énergétique. La première étape de ce programme portera sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment et l'habitat qui fera l'objet d'un séminaire début 2010.